

Académie de revenus annuels suffisants pour en garantir la stabilité. Il lui attribua la faculté, à l'égal des grandes Universités ou Lycées, de conférer à ses élèves le grade de docteur en philosophie, après qu'ils auraient achevé le cours de leurs études et subi avec succès un examen solennel. Enfin, en 1895, il amenda puis approuva définitivement les statuts contenant les règles qu'une longue expérience avait fait adopter.

Quant à Nous, Notre Pontificat commençant à une époque plus ennemie qu'aucune autre peut-être de la sagesse léguée par nos pères, Nous estimons qu'il est de toute nécessité de maintenir très religieusement ce que Notre illustre prédécesseur a établi pour mettre en honneur la philosophie et la doctrine de saint Thomas et pour en tirer encore des fruits plus abondants.

A cet effet, Nous voulons que l'Académie romaine de Saint-Thomas, la première et la principale des institutions de ce genre, ne soit pas moins l'objet de Notre particulière sollicitude qu'elle ne le fut de celle de Léon XIII.

Nous avons constaté avec quelle diligence et quels heureux résultats les membres de cette Académie se sont acquittés de leur mission soit en illustrant par de savants commentaires la doctrine du Maître, soit en développant sa pensée et en étudiant d'après ses principes des questions nouvelles, soit en jugeant d'après sa méthode les théories des philosophes contemporains; aussi les félicitons-nous volontiers de ce qu'ils ne contribuent pas médiocrement au progrès de la vraie